

## DELIVRANCE D'UN ACTE

- ❖ Vous pouvez demander un acte **gratuitement** via [www.irisbox.be](http://www.irisbox.be)
- ❖ L'obtention d'un acte via mail ou au guichet est payant :

	<b>2026</b>
Délivrance d'un acte d'état civil par mail ou au guichet	9,80€

- ❖ CONSEIL : téléphoner avant de commander ou prendre un rendez-vous afin que l'on puisse vérifier si l'acte est bien disponible dans la BAEC.
- ❖ Vous pouvez demander un acte pour une tierce personne (autre qu'un ascendant ou descendant), pour cela, vous devez prendre un rendez-vous sur [www.irisbox.be](http://www.irisbox.be) et être muni d'une procuration, copie de la carte d'identité de l'intéressé et votre carte d'identité